



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 20 mars 2020

Communiqué de presse

Nouvelles mesures pour lutter contre le coronavirus

Le Conseil d'Etat estime qu'il est décisif d'avoir une approche harmonisée dans tout le pays pour la lutte contre le Coronavirus. Il utilise par contre toute la marge de manœuvre laissée par le Conseil fédéral pour la concrétisation des mesures sur le plan cantonal. Pour faire face à la situation critique annoncée en matière de santé, l'organisation sanitaire du canton va adapter la prise en charge des patient-e-s selon un plan d'escalade en trois phases. Dans le domaine de l'économie, le canton de Fribourg procédera à la fermeture des entreprises et des chantiers qui ne respectent pas les recommandations fédérales. Fribourg a également demandé l'appui de l'armée. Des directives à l'attention des communes ont été élaborées. Le Conseil d'Etat mettra également tout en œuvre pour atténuer les effets de l'épidémie sur l'ensemble de l'économie fribourgeoise

Pour faire face à l'épidémie de coronavirus qui frappe actuellement notre pays, le Conseil d'Etat estime qu'il est décisif d'avoir une approche harmonisée des mesures à mettre en place. Dans un souci de solidarité confédérale, le Gouvernement fribourgeois s'abstient de prendre des décisions unilatérales. Il utilisera par contre toute la marge de manœuvre laissée par le Conseil fédéral.

Mesures dans le domaine sanitaire

L'évolution de la situation sanitaire actuelle est telle que l'Organe de conduite sanitaire (OCS) et l'Organe cantonal de conduite (OCC) ont identifié, d'une part, la nécessité d'augmenter la capacité des soins intensifs à l'hôpital fribourgeois HFR et, d'autre part, la réorganisation de la prise en charge de l'ensemble des urgences et des accouchements en s'appuyant sur les capacités d'accueil des cliniques privées.

Afin de disposer de tous les moyens nécessaires pour gérer l'afflux attendu de patient-e-s, le Conseil d'Etat a ainsi pris un arrêté lui permettant de disposer des capacités des cliniques privées en matière de personnel et d'infrastructures, des professionnel-le-s de la santé ainsi que de l'ensemble des stocks de matériel médical (notamment désinfectant, masques et blouses médicales) existant dans le canton, à répartir en fonction des priorités sanitaires.

HFR, médecins installés, ambulances et personnel des cliniques travailleront ainsi de concert ces prochains mois pour prendre en charge les patient-e-s du canton de Fribourg, sous l'égide de l'Organe de conduite sanitaire (OCS).

Mesures dans le domaine de l'économie

Le canton de Fribourg va prendre les mesures nécessaires pour concrétiser au plus vite les décisions du Conseil fédéral dans la lutte contre le chômage. Il mettra également sans attendre en œuvre la décision du Gouvernement fédéral d'éviter la fermeture des chantiers et de mieux protéger le personnel en général. Il veillera à contrôler que les employeurs limitent le nombre de personnes présentes sur les chantiers ou dans les entreprises, mais aussi empêchent les rassemblements de plus de cinq personnes dans les salles de pause et les cantines. Il ordonnera la fermeture des entreprises et des chantiers qui ne respectent pas ces dispositions. Le Conseil d'Etat se joint au Conseil fédéral et enjoint les entreprises de la construction et de l'industrie de respecter les recommandations de la Confédération en matière d'hygiène et d'éloignement social en adaptant leur organisation.

Mesures dans le domaine de la sécurité

Sur proposition de la DSJ, L'OCC a transmis à l'armée ses demandes d'appui dans le domaine sanitaire, de la sécurité et des transports. D'autre part, la protection civile est en cours de mobilisation au profit du système sanitaire, logistique et administratif.

Mesures en lien avec les communes

Les Directions de l'Etat concernées ont en outre collaboré avec l'OCC pour élaborer des directives à l'intention des communes, afin de garantir leur fonctionnement et les prestations locales essentielles pour la population. Les délais imposés aux assemblées communales et aux conseils généraux sont par exemple suspendus. Ces directives seront communiquées en détail prochainement.

Mesures dans le domaine de l'agriculture

L'agriculture joue également un rôle important dans l'économie du canton de Fribourg, ainsi que dans l'approvisionnement de la population, particulièrement en temps de crise. Le Conseil d'Etat est très attentif à son bon fonctionnement, et mettra tout en œuvre pour atténuer les effets de l'épidémie sur cette branche, comme sur l'ensemble de l'économie fribourgeoise. Le Conseil d'Etat appelle les agriculteurs à consulter le site de l'Office fédéral de l'agriculture sur le sujet. Le Conseil d'Etat rappelle en outre que la consommation de nourriture dans le respect des règles d'hygiène est sans risque (voir le site de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires).

Annexe

COVID-19 : renforcement de la collaboration cantonale en trois étapes

Les autorités sanitaires ont prévu un plan d'action en trois phases successives.

Plan d'escalation

Phase 1 :

Dès le mardi 24 mars

- La Permanence médicale de Fribourg (PMF), située à côté de la Clinique générale (Georges-Jordil 4, 1700 Fribourg), élargit ses horaires d'ouverture : 24h/24h au lieu de 9h-21h actuellement. Une couverture 24h/24 est en préparation. Une tente de triage est installée avec un à trois médecins : une filière COVID-19 (symptômes grippaux) et une filière normale (cas non suspects).
- Sites HFR Tafers et HFR Riaz : les urgences de ces sites sont renforcées par les médecins installés avec la création d'une filière COVID-19. Horaires prévus : 9h-24h.
- La chirurgie d'urgence mineure de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal est transférée à l'Hôpital Daler. La chirurgie d'urgence lourde reste à l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal.

Phase 2 :

Date à déterminer en fonction de l'évolution de la situation

- Les prestations de la Clinique de gynécologie et d'obstétrique de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal sont transférées à l'Hôpital Daler.

Phase 3 :

Date à déterminer en fonction de l'évolution de la situation

- Les prestations de la Clinique de chirurgie générale et la Clinique de chirurgie orthopédique et traumatologie de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal sont transférées à l'Hôpital Daler. Les chirurgiens de l'Hôpital fribourgeois (HFR) renforcent les équipes de l'Hôpital Daler.

Objectifs :

- Désengorger les urgences de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal et soutenir les urgences des sites périphériques
- Libérer des espaces à l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal et mobiliser des lits supplémentaires en vue de la prise en charge des patients lourds COVID-19 (isolement, intubation)
- Les cas légers ne nécessitant pas un traitement dans une unité de soins intensifs peuvent rester sur les sites périphériques.

Contacts

—

Anne-Claude Demierre, Présidente du Conseil d'Etat, M +41 79 248 28 67